

# Une commune wallonne sur deux veut installer des caméras anti-pollueurs !

150 communes ont rentré un dossier pour traquer les inciviques

**C**ent cinquante communes wallonnes ont répondu à l'appel de la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, qui propose des subsides pour l'installation de caméras de surveillance destinées à traquer les dépôts sauvages de déchets. Un succès impressionnant.

Les déchets abandonnés dans les rues par des inciviques et les dépôts sauvages sont souvent considérés comme un problème prioritaire dans nos communes. Sentiment de malpropreté, d'insécurité aussi. Et un coût important pour les finances communales en termes de personnel et d'élimination. Une problématique souvent considérée aussi comme insurmontable tant il paraît simple de balancer ses crasses dans les rues ou ses sacs-poubelle dans les campagnes.

## AMENDES À LA HAUSSE

Parmi les outils à la disposition des communes : les amendes administratives, évidemment. La ministre Tellier (Ecolo) vient de doubler le montant des amendes en cas d'abandon de mégots, de canettes ou de chewing-gum : si vous êtes pris, il vous en coûtera désormais 200 € ! Pour les bouteilles en plastique, les verres, sacs-poubelles, bidons d'huile, déchets inertes et autres emballages, l'amende passe de 150 à 300 €. Notez que les masques buccaux et les gants ont été ajoutés à la liste des déchets sauvages visés dans le code wallon de l'environnement. La faiblesse de l'amende, c'est

qu'il faut quasi être présent partout à tout moment pour épinglez les inciviques. D'où l'idée de lancer une grande campagne d'implantation de caméras de surveillance en Wallonie pour aider les autorités à améliorer la propreté du territoire.

## 1.800.000 €

La ministre avait débloqué un subside d'1.800.000 € pour soutenir les communes qui souhaitent s'engager en ce sens. Elles devaient rentrer leur projet pour le 31 octobre chez Be Wapp (Wallonie plus propre), l'ASBL partenaire.

«Cent cinquante dossiers de

**C'est le dossier propreté qui connaît le plus grand succès**

candidature nous sont parvenus», se réjouit Valérie Cartiaux (Be Wapp). «C'est plus d'une commune wallonne sur deux. De tous les dossiers lancés par Be Wapp, c'est celui qui aura connu le plus de succès. Nous sommes ravis de cet engouement mais pas vraiment surpris parce qu'il répond à une réelle demande des communes, qui cherchent à tout prix à mettre fin au sentiment d'impunité des pollueurs. Et l'expérience confirme qu'en cette matière, les caméras de surveillance sont très efficaces.» Rappelons que 72 communes wallonnes au minimum bénéfici-



Des caméras devraient, on espère, diminuer ce genre de dépôt clandestin. © Sud Presse

eront d'un subside pour l'installation de caméras de surveillance destinées à traquer les pollueurs.

## PERSONNEL QUALIFIÉ

Le subside maximum par commune s'élève en effet à 25.000 €, qui peuvent financer jusqu'à 75 % les frais d'achat et d'installation mais aussi 20 % des dé-

penses liées au personnel qualifié qui sera chargé d'étudier les images, dans le respect des règles sur la protection des données.

La sélection des communes par un jury, sur base de leur dossier, se clôturera le 20 novembre et le subside sera disponible courant 2021, confirme Valérie Cartiaux. Le plan prévoit une aide à l'ins-

tallation de caméras fixes en des endroits soigneusement étudiés, de caméras temporaires, mais aussi de caméras mobiles qui pourraient filmer au départ d'une voiture mais aussi d'une personne. Des leurres (fausses caméras dissuasives) pourraient aussi être acquis dans le cadre de ce plan.

MICHEL ROYER

## Une nécessité

**18.000 tonnes de déchets sauvages par an**



Céline Tellier. © Photo News

«Les déchets clandestins représentent un coût important pour les communes, estimé en moyenne à 20 € par an par citoyen», explique Céline Tellier. «Ils pèsent aussi sur l'environnement, la nature ou les animaux quand ceux-ci ingurgitent canettes ou autres substances nocives. En soutenant les communes dans la lutte contre la malpropreté publique, nous adressons un message fort aux citoyens : la Wallonie n'est pas une poubelle.»

Les communes wallonnes collectent environ 18.000 tonnes de déchets sauvages chaque année. En cette année Covid, pratiquement une commune sur deux a signalé une augmentation des dépôts clandestins pendant la période de confinement, entre mars et mai. Et les masques et gants chirurgicaux ont malheureusement rejoint la liste des déchets régulièrement abandonnés dans nos rues.

M.R.

